

RAPPORT D'ESSAIS - N° : 22-005-320158-1-V-1

Echantillon N°: 22L12657

Dossier N°: 2022-278-01459-320158

Prélevé par: CLIENT

Date de réception: 05/10/2022

Heure d'arrivée: 13:30

Date de début d'analyse: 06/10/2022

COMMUNE DE QUEVEN
 Cuisine Centrale
 Mairie
 56530 QUEVEN

13 OCT 2022	
Suivi - Réponse	PL Squen
Copier(s)/services	
Date / Heure de prélèvement: 05/10/2022 10:30	
Réception: Réfrigéré	
Commentaires	

Référence de l'échantillon: SALADE DE PATES AUX LEGUMES

Dans le cadre de: Auto-contrôle de suivi de la qualité

Date de fabrication: 04/10/2022 **DLC/DDM:**

Numéro de lot:

Lieu de prélèvement: CUISINE CENTRALE

Nature de l'échantillon: Plat cuisiné

Date / Heure de prélèvement: 05/10/2022 10:30

Mode d'acheminement: Service collecte Inovalys

Produit: Cru/cuit

Réception: Réfrigéré

Sauf mention particulière, si le LDA56 n'a pas effectué le prélèvement, le client est responsable des informations relatives aux caractéristiques de l'échantillon

Plan d'analyses: CD Entrée froide avec mélange de végétaux crus et cuits

Facturation à : COMMUNE DE QUEVEN

56530 QUEVEN

Copie résultats à :

Paramètre:	Normes:	Résultat:	Unité:
Flore aérobique mésophile 30°C (Spiral) (*)	Seuil: 5000000 Méthode: NF EN ISO 4833-2 : 2013 Annexe A	66 000	/g
Escherichia coli (*)	Seuil: 100 Méthode: NF ISO 16649-2 Jul. 2001	< 10	/g
Staphylocoques à coagulase positive (ISO à 37°C) (*)	Seuil: Méthode: NF EN ISO 6888-2 09/2021 à 37°C 48 H	< 10	/g
Bacillus cereus à 30°C (*)	Seuil: 1000 Méthode: NF EN ISO 7932 Juil. 2005	< 100	/g
Salmonella (*)	Seuil: Non détecté Méthode: Salmonella Gold (TRA 02/8-03/01)	Non détecté	/25g

NE : Nombre Estimé; (#) Le micro-organisme est présent, mais avec moins de (4xd) micro-organismes par g ou ml
 Pour le paramètre Salmonella, la recherche n'inclut pas les serovars Typhi et Paratyphi.

Information:

Observation:

Conclusion: Echantillon satisfaisant

Par rapport aux seuils précisés sur ce rapport, aux critères réglementaires et/ou tout autre source documentée

Lorient, le 10/10/2022 11:10:19

Page 1 sur 1

Responsable du laboratoire de microbiologie
 alimentaire

Miguel MARTIN

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale et après accord du LDA 56. Il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse. La conclusion ne tient pas compte de l'incertitude associée aux résultats.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation identifiés par le symbole (*). La conclusion est sous accréditation si tous les paramètres sont suivis par l'(*).